

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 25 MARS 2004**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint

<b>Conseil Municipal</b>	Mmes Marlène FAVRE, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER, MM. Alain CORTHAY (Président), André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT, Florio TOGNI
--------------------------	--

<b>Personnel communal</b>	M. Michel VAZQUEZ	secrétaire
---------------------------	-------------------	------------

<b><u>Absent(e)s excusé(e)s</u></b>	Mmes Lesley CHERUBINI, Myrna LACHENAL conseillères municipales
-------------------------------------	---

.....

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2004
2. Communications diverses du Maire
3. Projet de délibération
  - **02/2004** : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'ETABLISSEMENT DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS
4. Rapports des commissions
5. Propositions individuelles
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

## 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les *suppressions* (mots en ~~italique barrés~~) et les **adjonctions** (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- André Favre demande la correction suivante, en page 7, lettre f), 3<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ « ...du 18 au 22 juin 2004. Le chœur de Meinier est déjà pris **dans le cadre de cette manifestation.** ».

## 2) Communications diverses du Maire

a) **Recettes fiscales** : Comme l'a précisé Martine Brunnschwig-Graf dans son communiqué, de nombreux éléments viennent contrarier la précision des estimations fiscales, surtout en ce qui concerne les personnes morales. Par conséquent, le budget doit se faire autant que faire se peut sur la base de ces estimations approximatives fournies par l'administration fiscale.

Pour cette année (2003), Meinier reçoit CHF 4'300'000.- environ (4.3 mios) ; voici les montants - arrondis – reçus ou estimés : en 1999= 6.3 mios, 2000= 6.7 mios, 2001= 3.7 mios, et en 2002= 3.7 mios. La moyenne est donc à 4.7 mios, ce qui doit être un chiffre assez réaliste sur lequel se baser pour l'année prochaine. D'autre part, un reliquat de créances d'un montant de 2.5 mios est encore en suspens pour Meinier ; il est par contre impossible de déterminer la proportion qui va nous être rétribuée.

A la question de André Favre de savoir dans quelle proportion les comptes de l'Etat sont estimés ou définitifs, le Maire répond que les chiffres reposent sur une rentrée réelle de 60% et sur 40% d'estimation pour 2002, et à 7% d'estimation pour 2001. Ces rentrées pessimistes ont un impact sur les décisions à prendre, notamment sur les projets en cours – centre du village et centre sportif ; une discussion sur le sujet est d'ailleurs prévue à l'ordre du jour, dans le cadre des « Propositions individuelles ».

Lors de cette longue discussion, divers thèmes et questions ont été abordés. Quelques extraits :

- en avril 2003, l'estimation donnée par l'administration fiscale était de 5 mios...
- les baisses successives du centime additionnel étaient-elles nécessaires...
- la baisse fiscale de 12% votée par la population a un effet pervers actuellement...
- il est difficile de comprendre les finances en général...
- attendre la votation du 16 mai 2004 avant toute décision d'investissement d'importance...
- contrairement à l'Etat, où l'augmentation des dépenses fait exploser le budget, à Meinier, nous respectons ou sommes en dessous des dépenses budgétées...
- tous les cantons sont dans une situation financière difficile, même s'ils ont, eux, la possibilité de s'endetter en cas de dépassement budgétaire...
- le secret fiscal a-t-il un effet favorable ou défavorable sur les finances communales...

- b) **Projet Niederhauser** : Pour le projet de construction sur la ferme Desbiolles – 16 logements, parking en sous-sol, café – un accord a été trouvé pour avoir 6 places de parking pour la mairie et une pour handicapés au rez-de-chaussée au lieu du sous-sol, à CHF 18'000.- la place au lieu des CHF 42'000.- demandés en sous-sol. Michel Périllat apporte des précisions complémentaires, notamment via des plans. A côté des places de la mairie, 8 places visiteurs sont également prévues. Un chemin communal ira entre la déchetterie et l'immeuble de la poste pour accéder derrière la parcelle. A certaines conditions - qui ont été clairement exposées par écrit, et auxquelles Niederhauser a bien collaboré, la commune a donc donné son préavis favorable à la demande d'autorisation de construire ; parmi ces conditions, il y a l'obligation d'y inclure un restaurant (bâtiment existant ou neuf), une cohérence entre les parcelles, une déchetterie, droits de jour, places de parc, etc.
- c) **Campagne Berthet** : Une enquête avait été mandatée à la Régie du Centre pour voir si des cafetiers-restaurateurs étaient intéressés par l'achat de cette maison dans le but d'y installer un café-restaurant. Il semblerait que l'intérêt est très faible dans le cadre de cette utilisation ; toutefois, Berthet pourrait être affectée ou vendue pour un autre usage.
- d) **Pompiers** : Le projet de collaboration entre les 3 communes – Gy, Jussy, et Meinier – a été signé, avec les trois commandants de compagnie, concernant essentiellement les services de piquet.
- e) **TPG - Proxibus** : Marie-Rose Charvoz informe que le démarrage a lieu le 26 avril. Il s'agit d'un petit bus à disposition sur demande en appelant un numéro de téléphone une heure à l'avance, et fonctionnant de 9h à 16h30. Des informations complémentaires vont être données lors de séances regroupant plusieurs communes. A la question d'André Favre de savoir si une étude avait été menée pour évaluer les besoins, Marie-Rose Charvoz précise que c'est une nécessité clairement et souvent exprimée par une partie de la population. Ce service ne coûtera rien à la commune pendant deux ans. Les courses sont facturées aux personnes utilisant le service. D'autres discussions sont également en cours pour apporter des améliorations horaires et/ou sur les trajets des lignes TPG actuellement existantes, notamment sur la ligne A.\$
- f) **Feu d'artifice** : Le Maire informe qu'il vient de recevoir M. Hartfelder, accompagné de M. Gousset, responsable des feux d'artifice de Genève, et Mme Walder, pour la partie musicale, qui souhaitent organiser un concours international de feux baroques ; il s'agit de feux sans bombe ni explosion, synchronisés avec la musique. Ces feux sont organisés pour l'instant à Cannes, Montréal, San Remo, Chantilly, et Meinier serait un lieu supplémentaire. A part une garantie financière qui reste à discuter, le coût serait nul pour la commune, ainsi que pour les visiteurs ; la seule demande consiste à donner notre accord pour cette manifestation et éventuellement mettre une salle et/ou du matériel à disposition, cette organisation ayant déjà trouvé des accords avec des propriétaires à Meinier pour l'utilisation de leurs terrains. Il pourrait être intéressant de créer des synergies entre cette activité et le labyrinthe, etc.

### 3) Projets de délibération (annexée)

- **02/2004 – OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'ETABLISSEMENT DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS :**

Le Maire et le Président expliquent les raisons et la nécessité de cette délibération. Sur demande du Président, le secrétaire lit la délibération.

➔ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**

### 5) Propositions individuelles

Tout d'abord, le président remet aux personnes présentes deux copies d'articles parus dans la Tribune de Genève. L'un de ces articles donne à réfléchir sur la problématique des oppositions systématiquement pratiquées par certains groupuscules minoritaires, que l'on peut rapprocher avec le cas de notre commune ; ces petits groupes font parfois passer leurs intérêts personnels dans une opposition, au lieu de se prévaloir de l'intérêt général d'une commune.

- a) **Assemblée communale du 9 mars 2004** : Florio Togni trouve que la présentation faite par M. Rougemont était trop générale et peu concrète, comportait trop d'erreurs, et tournait « autour du pot » sans apporter grand chose au projet de centre du village. Le décalage est trop grand entre ce que la commune voulait exprimer et ce qui a été dit. La commune aurait dû et devrait dorénavant seulement s'aider des intervenants externes, mais que la soirée soit animée et présentée par les autorités, même si la présentation devait du coup paraître moins professionnelle.

Le Maire se demande s'il est logique et réalisable de voter le crédit de centre sportif le mois prochain, en fonction des réactions du public.

D'autres réactions ressortent de cette discussion, dont :

- nombre total de personnes ayant visité l'exposition : environ 200 personnes, dont 150 le soir même de l'assemblée ;
- le laïus historique et familial de Bugna était un peu déplacé ;
- selon le département, il semble qu'il soit encore possible de prolonger l'autorisation de construire du centre sportif, contrairement aux informations que Bugna avaient fournies jusque-là. Michel Périllat va vérifier tout ça ;
- comme l'a mentionné une personne du public le 9 mars, il faudrait réfléchir aux priorités selon les besoins réels : le centre du village est peut-être prioritaire sur le centre sportif ;
- les gens ont du mal à se projeter dans l'avenir, c'est ce qui crée parfois cet esprit conservateur et bloque certains projets ;
- certains pensent qu'il faut respecter le planning initial du centre sportif si l'on veut être crédible, à moins que les finances ne le permettent pas ;
- sur la base des rentrées fiscales estimées à CHF 5'500'000.-, il faudrait emprunter si l'on démarrait conjointement les deux gros projets que sont le centre sportif et le centre du village. Toutefois, ces projets devraient commencer à être amortis dès la fin de la réalisation des travaux, vers 2007, et ils seraient compensés par deux gros amortissements actuels qui se terminent en 2008. Il y a donc un décalage d'un an ; idéalement, il faudrait donc attendre 2005 pour démarrer le centre sportif ;

- Pierre Pricat énumère les investissements prévus au patrimoine administratif (entre parenthèses= patrimoine financier autofinancé), inscrits au plan financier, et qui peuvent donc être faits : local des pompiers, réfection de la Rampe, route de Gy 19, (congélateur abattoir), immeuble Chavaz, parking Mairie, centre du village, (restaurant de la Tour), véhicule pompiers, vitrages de l'école, combles de l'école, transformation de Rouelbeau, containers centre sportif, aménagement routier pour le centre sportif, assainissement zone industrielle de la Pallanterie, gaz et tubes fibre optique, modération du trafic, balayeuse, aménagement place de l'église, collecteur Prés-Nouveaux, collecteur route de Gy-chemin des Courtis, assainissement des Carres, PGEE, collecteur d'Essert, containers déchetterie, aménagement du cimetière, PDC, plan directeur chemins pour piétons ;
  - pour étudier et impliquer les gens dans le projet du centre du village, le Maire propose de constituer un groupe pluridisciplinaire, avec un cahier des charges, un jury, etc.
  - il serait utile de se mobiliser pour aller voir d'autres projets, tels Toulouse par exemple, pour avoir une vision réaliste de ce qui se fait ;
  - il faut peut-être arrêter de chercher sans cesse d'autres idées. A un moment donné, il faut savoir dire « stop » et démarrer quelque chose de concret, car si on attend d'avoir un projet parfait, on peut le reporter indéfiniment ! En effet, les besoins changent au fur et à mesure que l'on avance... ;
  - si l'on reporte le vote du crédit du centre sportif, une info circonstanciée devra être faite à la population, sous la forme d'un tous ménages ;
- b) **Poste de police de la Pallanterie** : Le Président lit une lettre émanant de Collonge-Bellerive, qui propose de faire une récolte de signatures via une pétition de soutien, pour maintenir et renforcer le poste de police de la Pallanterie. Michel Périllat précise qu'à la suite de la réunion des communes Arve-Lac, Mme Spoerri a confirmé que ce poste serait maintenu, mais qu'il est impossible d'augmenter les effectifs pour parvenir à une permanence de nuit (2-3 patrouilles seraient nécessaires pour cela). Le Conseil se prononce quand même pour apporter son soutien à cette pétition ; le Président prendra contact avec le signataire pour y donner suite.

#### 4) **Rapports des commissions**

a) **ASAD – Action Sociale & Aide au Développement**

Bernard Piguet : rien à signaler.

b) **PEEJ – Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans)**

Florio Togni : rien à signaler.

c) **EEV – Environnement & Espaces Verts**

Etienne Murisier informe que la signalétique de la déchetterie est à l'étude.

Le règlement communal pour la gestion des déchets a été transmis à Marie-Rose Charvoz pour acceptation par le service juridique cantonal.

**d) ARA – Agriculture, Routes & Assainissement**

Olivier Ménétreay passe la parole au Président qui a une question de M. Pierre-Alain Danel : qu'en est-il avec le chemin au-dessus du cimetière ? Il semblerait que la commune s'était engagée à lui mettre quelques bennes de matière du Salève sur son chemin, contrairement à ce qui avait été discuté pendant la tournée des routes. Michel Périllat se souvient que le chemin avait été abîmé et qu'il aurait été convenu de le remettre en état ; il vérifiera et prendra contact avec l'intéressé.

Laurette Ménétreay-Fonjallaz informe qu'il y a un immense trou sur le chemin des Combes.

**e) GEBA – Gestion des Bâtiments**

En l'absence de Lesley Cherubini, rien à signaler.

**f) SCL – Sport, Culture & Loisirs**

André Favre : un concert a eu lieu le 14 mars, organisé par les maîtres de musique, avec 120-140 personnes.

Pour le Bourru, l'annulation a été confirmée. Seule la course VTT aura lieu, avec un repas à midi.

Concernant le 1<sup>er</sup> août, malgré les festivités également prévues à Choulex le 31 juillet - et en concertation avec eux, un bal sera organisé ; la fête s'arrêterait après le feu du 1<sup>er</sup> août. Les bougies sont commandées ; certains détails sont encore à régler pour les animations.

Etienne Murisier rajoute que pour la course de l'Escalade, l'organisation l'a approché pour organiser un entraînement le 14 novembre 2004 ; *Courir pour aider* se chargerait de la logistique, et le Maire donne son accord pour que la commune offre les croissants, pommes, ou autre. Pour la course à pied du 1<sup>er</sup> mai, le Président rappelle que des banderoles sont à disposition à la Mairie pour ceux qui le souhaitent.

**g) FIN – Finances**

Rien à signaler de plus.

**h) IRV – Information, Réclamations & Votations**

Le bulletin communal est chez l'imprimeur, selon François Mégevand, et la plaquette communale, qui contient quelques erreurs, devraient à l'avenir être contrôlée avant impression.

**i) AME – Aménagement**

Le Président a rencontré Pascal Tanari dans le cadre de la commission Aménagement, le PDC avance bien. Une présentation à la population est prévue le 9 juin. Une concertation avec le DAEL est effectuée régulièrement par Pascal Tanari pour s'assurer que le travail corresponde aux exigences cantonales.

Pour étoffer le Plan directeur, toutes photos et/ou textes historiques, qui pourraient se trouver chez des habitants ou des membres du Conseil, sont les bienvenus.

Le Maire rappelle qu'avant la présentation à la population du 9 juin, une présentation préalable est prévue le 13 mai à 20h, soit un quart d'heure avant le Conseil.

## 6) Divers

- j) **Fontaine de Corsinge** : Marlène Favre informe que M. Pierre Veillet a remarqué que les pierres à côté de cette fontaine sont utilisées pour monter sur les chevaux, ce qui crée des déprédations. Il faudrait enlever ces pierres et mettre une haie par exemple, ou quelque chose qui empêche de grimper.
- k) **Dames paysannes** : Marlène Favre rappelle le soixantième anniversaire de cette société.
- l) **Course des conseillers à Bernex** : Etienne Murisier propose de laisser tomber, vu le nombre très restreint des personnes intéressées...
- m) **Mère-Elise** : Marie-Rose Charvoz demande que cette route soit vérifiée car elle est en train de se craqueler.
- n) **Immeuble ch. du Stade** : Le Président s'est renseigné et rapporte qu'il n'y a aucune obligation pour les nouveaux locataires à prendre une place dans le parking souterrain de cet immeuble, contrairement à ce qui avait été demandé aux premiers arrivants, et à ce qui est demandé pour les immeubles communaux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :            jeudi 29 avril 2004 à 20h15**

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal

Le Président du Conseil Municipal

Meinier, le 29 avril 2004 /mv

**Annexes** : - délibération 02/2004  
- coordonnées des membres du Conseil et de l'Exécutif